

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 mars 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 157 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEV 019-1990/10/CC

■ Organisation par la Communauté urbaine du Forum des Zones Franches Urbaines de Marseille Provence Métropole.

DDEAI 10/4438/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La loi n°96-987 du 14 novembre 1996, relative à la mise en œuvre du pacte de relance pour la ville, a défini des zones urbaines sensibles, des zones de redynamisation urbaine et des zones franches urbaines, pour créer de l'emploi, favoriser l'insertion professionnelle, relancer l'activité et créer un réel développement économique.

Le dispositif des zones franches urbaines compte aujourd'hui officiellement cent sites répartis sur le territoire national et outre-mer. Marseille Provence Métropole est le seul site à disposer de deux zones franches sur la même commune de Marseille : la ZFU "Nord Littoral" créée en 1997 et la ZFU "14e et 15e Sud" créée en 2004, et élargie en 2006.

Les zones franches offrent un réel avantage aux entreprises qui s'y implantent. Il permet aux entrepreneurs de bénéficier de nombreux avantages: exonérations d'impôt sur les bénéfices, de charges sociales patronales, de taxe foncière sur les propriétés bâties et de cotisations sociales personnelles (maladie, maternité) pour les travailleurs indépendants (commerçants, artisans, professions libérales).

Depuis son origine, ce dispositif a permis la création nette de 3 191 établissements (au 1er janvier 2009) et de plus de 14 000 emplois, mais également une profonde mutation dans l'image et le développement de ces quartiers. Le village d'entreprises de Saint-Henri, Station Alexandre ou encore la Cité de la Cosmétique, inaugurée le 16 octobre 2009, sont autant de réalisations qui illustrent le renouveau de ces quartiers. Ces réussites reposent sur le positionnement géographique et l'excellente accessibilité de ces sites, sur l'attractivité du dispositif d'exonération propre aux ZFU, sur les disponibilités foncières et immobilières, ainsi que sur l'implication et la mobilisation de Marseille Provence Métropole pour l'information, l'accueil des entreprises, la mobilisation des acteurs et l'animation d'un réseau local au travers d'un plan de communication comprenant notamment une lettre périodique, des insertions dans la presse économique et la participation à des salons et forums.

Aujourd'hui, compte tenu du contexte économique, de la réduction des avantages accordés aux entreprises en zone franche depuis le 1^{er} janvier 2009, et du stock important de bureaux sur le marché, la Communauté urbaine propose d'organiser le forum des zones franches de Marseille Provence Métropole.

Cet événement a pour triple objectif de

- valoriser le dispositif ZFU et le potentiel économique de ces territoires ;
- favoriser la rencontre des entrepreneurs et des partenaires institutionnels et privés ;
- positionner la Communauté urbaine en tant que pilote du dispositif et acteur essentiel du développement économique.

Cette manifestation se déroulera, sur une journée complète, à la fin du mois de juin 2010, à l'Ecole de la Deuxième chance, mise gracieusement à disposition pour l'événement.

L'ambition est de réunir environ vingt-cinq exposants sur un espace d'exposition, de construire un programme d'animation autour de conférences thématiques et d'offrir un espace de rencontres pour des rendez-vous professionnels.

Le budget maximal consacré à cette manifestation sera de 60 000 euro TTC, pour assurer l'organisation matérielle et logistique de l'événement, la communication, l'animation, les réceptions ainsi que l'accueil indispensables au succès de l'opération.

Des négociations sont engagées avec la Caisse des Dépôts pour un partenariat financier, qui pourra venir réduire la participation de la Communauté urbaine.

En tout état de cause, un bilan de l'opération sera présenté au Conseil après sa réalisation et avant la fin de l'année 2010.

Il est proposé au conseil d'approuver l'organisation par la Communauté urbaine du Forum des zones franches urbaines de Marseille Provence Métropole.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- la nécessité d'animer le dispositif des zones franches urbaines
- l'intérêt pour la Communauté urbaine d'organiser un tel événement
- l'importance des retombées du dispositif en termes de créations d'emploi et d'établissements sur ces sites

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée l'organisation par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole du Forum des zones franches urbaines.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer tout document relatif au Forum des zones franches urbaines de Marseille Provence Métropole.

Article 3 :

Pour la réalisation de cette opération, Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Europe, l'Etat, le Conseil Régional PACA, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, la Caisse de Dépôts, les communes membres de Marseille Provence Métropole, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Guy TEISSIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Francis ALLOUCH

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI